



Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Communiqué

Pour publication immédiate

RENTRÉE SCOLAIRE

Le Nouvel an à l'ESSC

MANIWAKI, LE 4 SEPTEMBRE 2008- La rentrée scolaire, à l'école secondaire **Sieur-de-Coulonge, de Fort-Coulonge, s'est faite à l'heure du Nouvel an.**

En effet, le thème du Nouvel an s'est imposé naturellement, puisque la rentrée représentait le début d'une nouvelle année scolaire. Le comité organisateur de la rentrée, composé de quatre enseignants (Christine Hillier, David Laflèche, Conrad Asselin et Josey Bouchard), a donc monté un programme qui mettait le Jour de l'an à l'honneur.

Lors de la rentrée, le mardi 2 septembre, les élèves ont été accueillis et ont reçu leur horaire. Par la suite, l'animateur David Laflèche a fait une présentation des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes de l'école, à l'aide d'accompagnements musicaux, puis les élèves ont partagé un repas de hot-dogs offert par l'école.

Les enseignants ont ensuite entonné quatre chansons et présenté des contes du Jour de l'an, avec ballons et confettis. Il y a eu aussi un décompte pour la première sonnerie de cloche de l'année. À la troisième période, les élèves se sont rassemblés dans les classes et ont chacun écrit trois résolutions du Nouvel an. Les enseignants et enseignantes ont conservé ces résolutions pour les utiliser plus tard dans l'année.

Code vestimentaire

La rentrée scolaire 2008 a aussi été l'occasion d'une première à l'ESSC, avec l'introduction d'un code vestimentaire.

Le projet de code vestimentaire remonte à l'an dernier. Après avoir consulté parents et élèves, l'équipe-école, avec l'appui du conseil d'établissement, a décidé de mettre de l'avant un code vestimentaire, adopté officiellement par le conseil d'établissement. Le conseil des élèves a lui-même choisi les modèles et les couleurs de ce code.

Essentiellement, le code vestimentaire prévoit que les élèves portent un polo blanc ou rubis, avec des manches courtes ou longues. Pour l'éducation physique, le vêtement retenu est un t-shirt gris, arborant le logo de l'école, et un pantalon bleu marin, court ou long. Les élèves peuvent aussi porter un survêtement bleu marin.

Un fournisseur a été retenu par l'école, mais les parents ne sont pas nécessairement obligés d'y recourir pour vêtir leur enfant. Ils peuvent choisir eux-mêmes des vêtements, en autant qu'ils respectent les couleurs et les spécifications du code vestimentaire.

La réponse des élèves a été très positive, selon la directrice adjointe France Lagarde, puisque 93 % des élèves, à la rentrée, portaient des vêtements conformes au code vestimentaire. «À peine une trentaine d'élèves ne respectaient pas le code et, souvent, c'était parce qu'ils n'avaient pas encore reçu les vêtements commandés. C'est très encourageant», de dire Mme Lagarde.

-30-

Source : M. Charles Millar
Coordonnateur du service de l'information et des communications
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 239
Site Internet : www.cshbo.qc.ca